



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 17 juin 2016

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau

Le directeur départemental

à

Affaire suivie par Chantal BICHLER
chantal.bichler@moselle.gouv.fr
03 87 34 33 27

Monsieur le Maire de ZOUFFTGEN
88, Rue Principale
57330 ZOUFFTGEN

Objet : Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement concernant des travaux sur cours d'eau

Réf : CBi

P.J : Dossier de déclaration
Récépissé de déclaration
Courrier de notification au pétitionnaire

Monsieur le Maire,

par courrier du 30 mars 2016, l'Office national des forêts a déposé un dossier de déclaration au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau) pour la pose de deux ouvrages de franchissement de ruisseaux temporaires en forêts domaniales de Bride et de Zoufftgen.

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du «**récepissé de déclaration n° 57-2016-00152**» en date du 14 avril 2016, accompagné du courrier de notification.

Le dossier bénéficie d'un accord tacite au terme de deux mois d'instruction à compter de sa réception.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récepissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité Police de l'eau,

Valérie ANTOINE-POTIER



Copie pour information:

- ONF
- ONEMA

